

Décision

Générale

colonial

Décision n° 3 arrêté n. 3 du 4 Janvier 1943

n° 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 janvier 1943

Numéro JO

n° 2 du 15/01/1943

Date du numéro

15 janvier 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. LUCAS, Administrateur du 2ème classe des Colonies, provisoirement chargé des fonctions du Service de l'Enregistrement, est mis provisoirement à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti. M. LACOUR, reprend les fonctions de Chef du Service de l'Enregistrement, des I Domaines et du Timbre.